audit france
commissariat aux comptes

Coopérons dès l'École

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

149 rue de Silly
92100 Boulogne
01 46 03 20 50

Membre de la Compagnie de Versailles
SAS au capital de 50 000 €
RCS Nanterre B 333 812 345

ASSOCIATION DEPARTEMENTALE O.C.C.E. DE L'YONNE

Association loi 1901
Siège social : 17, rue Bourneil
89000 AUXERRE

Exercice clos le 31 août 2023

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

A l'assemblée générale,

Impossibilité de certifier

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, il nous appartient d'effectuer l'audit des comptes annuels de l'Association Départementale de l'O.C.C.E de l'Yonne relatifs à l'exercice clos le 31 août 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous sommes dans l'impossibilité de certifier que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice. En effet, en raison de l'importance des points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier », nous n'avons pas été en mesure de collecter les éléments suffisants et appropriés pour fonder une opinion d'audit sur ces comptes.

Fondement de l'impossibilité de certifier

Conformément à ses statuts, votre association « a pour objet de permettre et de favoriser à tous les degrés, dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation du département la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs ». Les « coopératives scolaires » et les « foyers coopératifs affiliés » sont des regroupements de membres actifs qui n'ont pas d'autonomie juridique. Ils tiennent obligatoirement une comptabilité qui forme un chapitre spécial de la comptabilité d'ensemble de l'association. Ces mêmes statuts imposent la présentation de comptes annuels du « siège départemental » de l'association et de comptes annuels agrégés intégrant l'ensemble des « coopératives scolaires », les « foyers coopératifs affiliés » et le « siège départemental ».

Au cours de notre audit, nous avons fait les constatations suivantes :

- L'annexe des comptes annuels agrégés rappelle que les comptes rendus financiers de 368 coopératives scolaires et foyers coopératifs sur les 369 attendus ont pu être intégrés dans les comptes annuels de l'association (contre 370 sur 375 lors de l'exercice précédent) ;
- En l'absence de moyens suffisants, notamment en personnels salariés ou bénévoles et plus généralement financiers, le nombre de contrôles sur pièces de comptes rendus financiers réalisés par votre siège départemental n'est pas assez significatif au regard du nombre total de coopératives et foyers coopératifs affiliés.

En raison des faits exposés ci-dessus et bien qu'aucune anomalie n'ait été relevée dans les comptes annuels du *« siège départemental »,* nous sommes dans l'impossibilité de certifier les comptes annuels agrégés de l'association.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que nous ne formulons pas d'appréciation complémentaire aux points décrits dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

La sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres appellent de notre part les mêmes constatations que celles formulées dans la partie « Fondement de l'impossibilité de certifier ».

Responsabilités de la direction et des personnes constituant la gouvernance de l'association relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'effectuer un audit selon la norme d'exercice professionnel relative à la mission du commissaire aux comptes nommé pour six exercices dans des petites entreprises et d'établir un rapport sur les comptes annuels.

Nous avons réalisé notre mission dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1er septembre 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Fait à Boulogne, le 9 janvier 2024

audit france
Commissaire aux Comptes

Représenté par Hervé Willi
Commissaire aux Comptes

Coopérons dès l'École

BILAN DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2023 Brut	Amort. & Dépréciat°	Net	31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	26 168	31 063
Terrains					Report à nouveau	1 718 143	1 854 378
Constructions					Résultat de l'association	-29 421	-146 566
Matériels d'activités	7 003	7 003			Subventions d'investissement		
Autres immobilisations corporelles	4 138	3 877	260	487	Total	**1 714 890**	**1 738 875**
Immobilisations en cours					***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
					Fonds dédiés	413	2 245
Autres prêts et titres immobilisés	111		111	110	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	16 231	14 688
Total	**11 251**	**10 880**	**371**	**596**	Total	**16 644**	**16 933**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 140		2 140	1 645	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 801		1 801	3 304	Fournisseurs	8 018	11 688
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	8 415	4 551
Autres créances (dont erreurs débitrices)				171	Comptes courants OCCE	10 417	12 926
Trésorerie	1 754 080		1 754 080	1 780 703	Autres dettes (dont erreurs créditrices)	324	1 667
Charges constatées d'avance	314		314	220	Produits constatés d'avance		
Total	**1 758 336**		**1 758 336**	**1 786 044**	Total	**27 173**	**30 832**
TOTAL	**1 769 587**	**10 880**	**1 758 707**	**1 786 640**	**TOTAL**	**1 758 707**	**1 786 640**

COMPTE DE RESULTAT DE L'ASSOCIATION

AD OCCE DE L'YONNE

		2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Cotisations perçues		294 759	374 957
Ventes de produits		731 023	808 646
Prestations de service et animations		613 359	450 976
Subventions d'exploitation		525 041	422 095
Dons et Mécénat		9	2
Contributions financières		302 535	230 798
Autres produits		1	0
Reprises sur dépréciations et provisions			
Utilisations des fonds dédiés		2 245	45 299
	Total	**2 468 972**	**2 332 773**
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de fournitures à céder		460 605	538 496
Variation des stocks de fournitures à céder		-493	-7
Autres achats et charges externes		1 839 999	1 632 835
Aides financières		67 955	90 325
Impôts et taxes		4 999	1 824
Salaires		22 739	20 260
Charges sociales		6 613	6 412
Cotisations reversées		31 842	93 448
Autres charges		581	1 012
Dotations aux amortissements (siège) et gros équipement (CRFs)		92 456	100 994
Dotations aux dépréciations et provisions		1 544	1 603
Reports en fonds dédiés		413	2 245
	Total	**2 529 252**	**2 489 446**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)		**-60 280**	**-156 673**
PRODUITS FINANCIERS			
Produits des placements		20 203	6 063
Reprises sur dépréciations et provisions			
	Total	**20 203**	**6 063**
CHARGES FINANCIERES			
Intérêts et charges assimilées			
Dotations aux dépréciations et provisions			
	Total		
RESULTAT FINANCIER (II)		**20 203**	**6 063**
RESULTAT COURANT (I + II)		**-40 077**	**-150 610**
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion		93 576	97 722
Sur opérations en capital			
Reprises sur dépréciations et provisions			
	Total	**93 576**	**97 722**
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion		82 919	93 678
Sur opération en capital			
Dotations aux dépréciations et provisions			
	Total	**82 919**	**93 678**
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)		**10 656**	**4 044**
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)		**-29 421**	**-146 566**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Dons en nature et prestations en nature			
Bénévolat		138 820	147 923
	Total	138 820	147 923
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE			
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature			
Personnel bénévole		138 820	147 923
	Total	138 820	147 923
TOTAL DES PRODUITS		***2 582 751***	***2 436 558***
TOTAL DES CHARGES		***2 612 172***	***2 583 124***
Résultat = produits - charges		***-29 421***	***-146 566***

ANNEXE DE L'ASSOCIATION
AD OCCE DE L'YONNE

Du bilan de l'association de l'exercice clos le 31 août 2023. L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 1er septembre au 31 août. Les notes suivantes font partie intégrante des comptes annuels de l'association.
L'association départementale O.C.C.E. a pour objet de "*permettre et de favoriser à tous les degrés dans les écoles et les établissements laïques d'enseignement et d'éducation, la création de coopératives scolaires et de foyers coopératifs (sociétés d'élèves gérées par eux-mêmes avec le concours des adultes en vue d'activités communes) qu'elle regroupe*".
Les comptes annuels de l'association sont l'agrégation :
• des comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) du siège départemental,
• des comptes annuels simplifiés (bilan et compte de résultat) des coopératives et foyers coopératifs affiliés du département (les statuts de l'association stipulent que chaque coopérative ou foyer coopératif affilié est tenu d'établir, tous les ans, un compte rendu financier et un compte rendu d'activités).

Les données caractéristiques sont :

	Exercice clos	**Exercice précédent**	
Total du bilan :	1 758 707,22 €	1 786 640,28 €	
Résultat de l'exercice :	-29 420,64 €	-146 566,01 €	
Nombre de coopératives et foyers attendus :	369	375	
dont coopératives et foyers agrégés :	368	370	
dont coopératives et foyers non agrégés :	1	5	
Nombre de coopérateurs :	26 707	27 460	
Heures de bénévolat du siège départemental	116	126	
Heures de bénévolat déclarées par les mandataires	4 932	5 253	
soit un équivalent temps plein de (1 820 h)	3	3	personne(s).
soit une valorisation du bénévolat de : nb d'heures * 27,50 € (***a***)	138 820 €	147 923 €	

(a) *Sur la base d'un coût de poste annuel de 50 K€ (charges sociales comprises) soit 27,50 €/heure.*

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE
L'exercice s'inscrit dans la continuité de l'exercice précédent. A noter cependant une hausse des produits de la mutualisation de la trésorerie pour le siège et une hausse des dépenses plus importante que celle des recettes pour les coopératives entrainant un résutant négatif pour les comptes agrégés.

2. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES
Les règles et méthodes comptables appliquées sont celles préconisées par la Fédération Nationale de l' O.C.C.E..

2.1 Méthodes comptables appliquées par le siège départemental de l'association
Conformément aux principes comptables généralement admis, le siège tient une comptabilité d'engagement :
- les immobilisations sont inscrites au bilan et sont amorties en mode linéaire sur la durée de vie probable des biens,
- les stocks sont inscrits à l'actif du bilan dès lors qu'ils sont significatifs,
- les charges à payer et les produits à recevoir, charges et produits constatés d'avances sont pris en compte.

2.2 Méthodes comptables appliquées par les coopératives scolaires et foyers coopératifs
Les coopératives scolaires tiennent une comptabilité de trésorerie et non d'engagement :
- les immobilisations (investissements) sont comptabilisées directement en charges,
- les éventuels stocks de fin d'exercice ne sont pas inscrits au bilan,
- les charges à payer et les produits à recevoir ne sont pas comptabilisés.

2.3 Retraitements d'agrégation
Les cotisations collectées par les coopératives scolaires et reversées au siège départemental ont été éliminées, les autres opérations entre le siège et les coopératives, peu significatives, n'ont pas été annulées et concernent principalement :
- les produits pour cessions achetés par les coopératives scolaires au siège départemental,
- les prestations de services fournies par le siège départemental aux coopératives scolaires.

De même, les éventuelles opérations entre coopératives scolaires, jugées non significatives, n'ont pas été éliminées.

3. CHANGEMENTS DE METHODES
Aucun changement de méthode d'évaluation n'est intervenu au cours de l'exercice.
Aucun changement de méthode de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

4. NOTES SUR LE BILAN

Fonds associatif : Il représente les résultats antérieurs cumulés du siège départemental.

Report à nouveau : Il représente les résultats antérieurs cumulés des C.R.F. agrégés.

Résultat exercice :	-29 420,64	dont	12 042,41	pour le siège départemental
		dont	-41 463,05	pour les C.R.F. agrégés
Autres créances :		dont		pour le siège départemental
		dont		pour les CRF agrégés correspondant aux écarts débiteurs
entre total actif et total passif constatés dans				C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Autres dettes :	323,53	dont	322,33	pour le siège départemental
		dont	1,20	pour les CRF agrégés correspondant aux écarts créditeurs
entre total actif et total passif constatés dans			2	C.R.F. agrégés.

Les sources de ces écarts n'ont pas pu être toutes expliquées au jour de l'établissement des comptes annuels.

Disponibilités :	1 754 080,30	dont	77 399,55	pour le siège départemental
		dont	1 676 680,75	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			4 556,20	par C.R.F. agrégé.

5. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Dotation amortissements et gros équipement :	92 456,44	dont	226,33	pour le siège correspondant aux amortissements
		dont	92 230,11	pour les CRF agrégés correspondant aux investissements
soit en moyenne environ			250,63	par C.R.F. agrégé.
Total des produits :	2 582 751,15	dont	172 131,47	pour le siège départemental
		dont	2 410 619,68	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 550,60	par C.R.F. agrégé.
Total des charges :	2 612 171,79	dont	160 089,06	pour le siège départemental
		dont	2 452 082,73	pour les C.R.F. agrégés,
soit en moyenne environ			6 663,27	par C.R.F. agrégés
Résultat net moyen :			-112,67	par C.R.F. agrégé.

6. EFFECTIF SALARIE OU MIS A DISPOSITION

Type de contrat	Exercice clos	Exercice précédent
Personnel mis à disposition par le Ministère de l'Education Nationale		
Personnel enseignant, détaché par la Fédération OCCE		
Personnel de droit privé (animateur), détaché par la Fédération OCCE	1,0	1,0
Personnel salarié par l'association départementale	0,8	0,8
Total	**1,8**	**1,8**

7. AUTRES INFORMATIONS

Afin d'appréhender les relations entre le siège départemental et les coopératives, les informations suivantes sont fournies :

En nombre	Exercice clos	Exercice précédent
Outil préconisé pour la tenue comptable des coops :	Fichier Excel conçu par l'AD	
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en nombre)	226	190
. Coopératives utilisant l'outil préconisé (en %)	61%	51%
CRF visés par des "vérificateurs aux comptes"	343	341
Coopérative / foyer contrôlé par le siège	9	11
Coopérative / foyer participant à la mutualisation de la trésorerie	369	375
Part en % de la mutualisation conservée par le siège	100%	100%
Séances de formation comptable, juridique et informatique organisées pour les mandataires	3	3
Participants aux séances de formation (estimation)	19	11

BILAN DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE L'YONNE

ACTIF	31.08.2023			31.08.2022	PASSIF	31.08.2023	31.08.2022
	Brut	Amort. & Dépréciat°	Net				
ACTIF IMMOBILISE					***FONDS PROPRES***		
Immobilisations incorporelles					Fonds propres (avant affectation)	26 168	31 063
Terrains					Résultat du siege de l'association	12 042	-4 895
Constructions					Subventions d'investissement		
Matériels d'activités	7 003	7 003			Total	**38 211**	**26 168**
Autres immobilisations corporelles	4 138	3 877	260	487	***FONDS DEDIES ET PROVISIONS***		
Immobilisations en cours					Fonds dédiés	413	2 245
Autres prêts et titres immobilisés	111		111	110	Provisions pour risques		
Dépôts et cautionnements					Provisions pour charges	16 231	14 688
Total	**11 251**	**10 880**	**371**	**596**	Total	**16 644**	**16 933**
ACTIF CIRCULANT					***DETTES***		
Stocks	2 140		2 140	1 645	Emprunts et dettes assimilées		
Coopératives et usagers divers	1 801		1 801	3 304	Fournisseurs	8 018	11 688
Comptes courants OCCE					Dettes fiscales et sociales	8 415	4 551
Autres créances					Comptes courants OCCE	10 417	12 926
Trésorerie	77 400		77 400	68 166	Autres dettes	322	1 666
Charges constatées d'avance	314		314	220	Produits constatés d'avance		
Total	**81 655**		**81 655**	**73 336**	Total	**27 172**	**30 831**
TOTAL	**92 906**	**10 880**	**82 026**	**73 932**	**TOTAL**	**82 026**	**73 932**

COMPTE DE RESULTAT DU SIEGE DEPARTEMENTAL

AD OCCE DE L'YONNE

	2022/2023	2021/2022
PRODUITS D'EXPLOITATION		
Cotisations perçues	56 640	57 409
Ventes de produits	275	844
Prestations de service et animations	11 575	12 845
Subventions d'exploitation	73 250	49 833
Dons et Mécénat	9	2
Contributions financières	6 146	5 030
Autres produits	1	0
Reprises sur dépréciations et provisions		
Utilisations des fonds dédiés	2 245	45 299
Total	**150 141**	**171 262**
CHARGES D'EXPLOITATION		
Achats de fournitures à céder	564	816
Variation des stocks de fournitures à céder	-493	-7
Autres achats et charges externes	22 633	24 698
Aides financières	67 955	90 325
Impôts et taxes	4 999	1 824
Salaires	22 739	20 260
Charges sociales	6 613	6 412
Cotisations reversées	32 315	32 799
Autres charges	581	1 012
Dotations aux amortissements	226	232
Dotations aux dépréciations et provisions	1 544	1 603
Reports en fonds dédiés	413	2 245
Total	**160 089**	**182 220**
RESULTAT D'EXPLOITATION (I)	**-9 948**	**-10 958**
PRODUITS FINANCIERS		
Produits des placements	20 203	6 063
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**20 203**	**6 063**
CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et charges assimilées		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT FINANCIER (II)	**20 203**	**6 063**
RESULTAT COURANT (I + II)	**10 256**	**-4 895**
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Sur opérations de gestion	1 787	
Sur opérations en capital		
Reprises sur dépréciations et provisions		
Total	**1 787**	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Sur opérations de gestion		
Sur opération en capital		
Dotations aux dépréciations et provisions		
Total		
RESULTAT EXCEPTIONNEL (III)	**1 787**	
RESULTAT DE L'EXERCICE (I + II + III)	**12 042**	**-4 895**

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Dons en nature et prestations en nature		
Bénévolat	3 190	3 465
Total	3 190	3 465
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		
Mises à disposition gratuite de biens et prestations en nature		
Personnel bénévole	3 190	3 465
Total	3 190	3 465
TOTAL DES PRODUITS	***172 131***	***177 325***
TOTAL DES CHARGES	***160 089***	***182 220***
Résultat = produits - charges	***12 042***	***-4 895***
Capacité d'autofinancement	***13 812***	***-3 060***

ANNEXE DU SIEGE DEPARTEMENTAL

Au bilan et au compte de résultat du **siège départemental** de l'exercice clos le 31 août 2023, qui dégage un excédent de 12 042,41 €. L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période du 1er septembre au 31 août.

0 - PREAMBULE

Conformément aux statuts de l'association départementale, les comptes annuels du siège départemental doivent être présentés à l'assemblée générale. Cependant le siège départemental n'a pas de personnalité juridique distincte de l'Association Départementale. Le siège départemental est une composante de l'association départementale comme les coopératives scolaires et foyers coopératifs du département affiliés à l'OCCE. Les notes et tableaux ci-après, font partie intégrante des comptes annuels du siège départemental de l'association.

I - FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE ET EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Le principal fait caractéristique concerne la hausse importante des produits financiers liés à la mutualisation de la trésorerie ayant permis au siège départemental de retrouver un exercice excédentaire.

II - PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les comptes annuels de l'exercice ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'ANC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques. L'amortissement des biens non décomposables est pratiqué sur la durée d'usage, sans rechercher la durée d'utilisation. Sauf exception, les créances et dettes ont des échéances à moins d'un an. Les avances aux coopératives dont l'échéance est supérieure à un an sont comptabilisées en immobilisations financières. Les cotisations des adhérents sont comptabilisées lors de l'appel de cotisation.

Changement de méthode comptable : Les méthodes d'évaluation retenues et la présentation des comptes annuels n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent

III - NOTES SUR L'ACTIF DU BILAN

1. Immobilisations incorporelles et corporelles

a) Tableau de variation des immobilisations

Valeurs brutes	Début	Acquisitions	Diminutions	Fin
Logiciels informatiques				
Terrains				
Constructions et agencements				
Matériel d'activités	7 231,45		228,70	7 002,75
Agencements & aménagements divers				
Matériel de transport				
Matériel informatique	3 944,10		747,90	3 196,20
Mobilier de bureau	941,36			941,36
Immobilisations en cours				
Total	**12 116,91**		**976,60**	**11 140,31**

b) Acquisitions et désinvestissements de l'exercice

- Mises au rebut de loupes binoculaires, d'un téléphone et d'un ordinateur portable.

c) Tableau de variation des amortissements

Amortissements	Taux linéaires	Début	Dotations	Reprises	Fin
Logiciels informatiques	33%				
Constructions et agencements	5%				
Matériel d'activités	33% à 20%	7 231,45		228,70	7 002,75
Agencements & amén. divers	10%				
Matériel de transport	25%				
Matériel informatique	33%	3 457,48	226,33	747,90	2 935,91
Mobilier de bureau	20%	941,36			941,36
	Total	**11 630,29**	**226,33**	**976,60**	**10 880,02**

2. Immobilisations financières

- Parts sociales Crédit Agricole	111,00
	111,00

3. Stocks

- Fournitures administratives	210,33
- Fournitures à céder aux coopératives	1 929,86
	2 140,19

4. Coopératives et usagers divers

Nature	Brut	Provision	Net
Coopératives et foyers coopératifs affiliés	10,00		10,00
Usagers autres			
Usagers et coopératives douteux			
Usagers et coopératives non encore facturés	1 791,38		1 791,38
Total	**1 801,38**		**1 801,38**

5. Comptes courants OCCE (débiteurs)

- Néant

6. Autres créances

- Néant

7. Trésorerie

- C/C Crédit Agricole	11 804,41
- Livret A Crédit Agricole	59 758,25
- Intérêts courus à recevoir	5 803,87
- Caisse	33,02
	77 399,55

8. Charges constatées d'avance

- Casa Lease	195,80
- Timbres	69,59
- HEXOPEE	48,67
	314,06

IV - NOTES SUR LE PASSIF DU BILAN

1. Fonds propres

Les fonds propres sont le cumul des résultats du siège départemental depuis la création de l'association.

- Fonds propres au 31/08/2022	31 063,11
- Résultat de l'exercice 2021/2022	- 4 894,99
- Fonds propres au 31/08/23	**26 168,12**

2. Fonds dédiés

	Début	Dotations	Reprises	Fin
Subventions Classes d'eau	1 400,00		1 400,00	
Subventions diverses à reverser aux coopératives	501,00		501,00	
Matériel scientifique	344,44	412,59	344,44	412,59
Total	**2 245,44**	**412,59**	**2 245,44**	**412,59**

3. Provisions

	Début	Dotations	Reprises (*)	Fin
Provisions pour risques				
Engagement de retraite du personnel (1)	14 687,50	1 543,62		16 231,12
Provisions pour charges	**14 687,50**	**1 543,62**		**16 231,12**
Immobilisations financieres Usagers Autres créances				
Provisions pour dépréciations				
Total	**14 687,50**	**1 543,62**		**16 231,12**

Dotations / reprises d'exploitation	1 543,62
Dotations / reprises financières	
Dotations / reprises exceptionnelles	
Total	**1 543,62**

(*) Dont reprises sur provisions utilisées conformément à leur objet

(*) Dont reprises sur provisions devenues sans objet

Total

(1) Conformément au règlement CNC n°2003-R.01 et à la convention collective de l'Animation, la provision pour indemnités de départ à la retraite représente 1/4 de mois de salaire par année de présence pour l'ensemble des salariés en CDI ayant plus d'un an ancienneté et 1/3 de mois de salaire au-delà de 10 d'ancienneté, avec des charges patronales de 50%, sans actualisation, ni application d'un coefficient de rotation du personnel. Les éventuels changements de temps de travail au cours de la carrière des salariés ne sont pas pris en compte dans le calcul de la provision.

4. Emprunts et dettes assimilées

- Néant

5. Fournisseurs

- Orange	48,00
- Fournisseurs, factures non parvenues	7 969,93
	8 017,93

6. Dettes fiscales et sociales

- Congés payés	1 117,01
- Charges sociales sur congés payés	340,35
- Urssaf	715,00
- Retraite complémentaire	408,98
- Prévoyance	109,00
- Mutuelle	34,46
- Uniformation	617,28
- Etat-Charges à payer	5 072,99
	8 415,07

7. Comptes courants OCCE (créditeurs)

- Fédération Nationale OCCE	10 416,90
	10 416,90

8. Autres dettes

- Fonds des coopératives fermées	322,33
	322,33

9. Produits constatés d'avance

- Néant

V - NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1. Cotisations

COTISATIONS	Exercice clos	Exercice précédent
Nombre de coopérateurs	26 707 dont 1 personne morale cotisant pour 20,00 €	27 460 dont 1 personne morale cotisant pour 20,00 €
Cotisation nationale par coopérateur	1,16 €	1,16 €
Cotisation départementale par coopérateur	0,93 €	0,93 €
COTISATIONS PERCUES DES COOPERATIVES	**56 640,19**	**57 409,31**
Cotisations versées à la Fédération	30 980,12	31 444,12
COTISATIONS REVERSEES A LA FEDERATION	**30 980,12**	**31 444,12**

2. Subventions d'exploitation

NATURE	Exercice clos	Exercice précédent
Subventions ministères pour coopératives	14 100,00	7 000,00
Subventions communes pour coopératives	18 360,20	10 824,50
Subventions conseil général pour coopératives		
Subventions conseil régional pour coopératives		
Subventions pour siège	4 100,00	2 997,12
Subventions agence de l'eau pour coopératives	36 036,00	26 404,00
Autres subventions pour coopératives	654,00	2 607,11
Total	**73 250,20**	**49 832,73**
Dont versées aux coopératives	67 955,20	46 334,61

3. Contributions financières

- Contributions financières de la Fédération Nationale OCCE	6 146,20
	6 146,20

4. Aides financières

Aides financières octroyées aux coops / THEA	3 540,00
Subventions reversées aux coops	64 415,20
	67 955,20

5. Produits exceptionnels

- Produits exceptionnels sur opération de gestion	155,00
- Produits exceptionnels sur exercices antérieurs	1 631,77
	1 786,77

6. Charges exceptionnelles

- Néant

VI- AUTRES INFORMATIONS

1. Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Pour satisfaire à l'article 20 de la loi du 23 mai 2006, il est indiqué qu'aucune rémunération n'a été versée au cours de l'exercice aux trois plus hauts cadres dirigeants (président, trésorier et secrétaire général).

2. Engagement de crédit bail et locations de longue durée

Loyers restant dus :

Photocopieur (543,60 € x 19 T)	10 328,40
	10 328,40

3. Autres engagements hors bilan

Il n'existe aucun engagement (cautions, gages, hypothèques) accordé par le siège départemental.

4. Contributions volontaires en nature

a) Mise à disposition de personnels (hors M.A.D.) ou de moyens techniques

Secrétaire administrative mise à disposition au centre de loisirs de Pontigny par convention et avenant annuel durant congés scolaires sauf Noël.

b) Bénévolat

Le bénévolat du siège départemental représente environ 116 heures de travail valorisées à 3 190,00 € sur la base d'un coût de poste de 50 K€/an (charges sociales comprises), soit 27,50 €/heure.

5. Mutualisation de la trésorerie des coopératives et foyers coopératifs

- **Crédit Agricole :**

La mutualisation des comptes se traduit par l'ouverture de trois comptes :

- Un compte « pivot » n° 52138283828 mutualisant les avoirs des coopératives et foyers coopératifs pour lequel aucun moyen de paiement n'est délivré, son solde est de 44 318,89 € au 31/08/2023.
- Un compte « Dépôt à terme » n° 52136776592 alimenté par le compte centralisateur. Les Dépôts à terme dégagent des produits financiers qui sont soit versés annuellement, soit à l'échéance des contrats : 1 654 701,37 € (intérêts courus inclus) sont placés au 31/08/2023.

Ces deux comptes ne sont pas inscrits dans les comptes du siège départemental.

	Exercice clos	**Exercice précédent**
Nbre de comptes mutualisés	378	375
Solde total des comptes mutualisés au 31/08	1 694 318,89 €	1 735 384,07 €
Montant des intérêts acquis par l'AD (avant impôts)	18 741,24	5 617,73
Montant des impôts dus par l'AD	4 497,90	1 348,26
Montant des intérêts acquis nets après impôts	**14 243,34**	**4 269,47**
Pourcentage perçu par le siège	100%	100%